



## ARTICLES POUR FUMEURS

---

Les articles pour fumeurs, comme les cigarettes, les cigares, les pipes, les allumettes et les briquets, causent près de 400 incendies chaque année. Ils sont responsables d'un décès sur sept.

De plus, les incendies allumés par des enfants, qui jouent avec des allumettes ou un briquet, représentent une cause importante de blessures et de mortalité chez les enfants de 6 ans et moins. Si on ajoute la négligence avec les allumettes et les briquets non utilisés pour fumer ainsi que les bougies, le nombre d'incendies augmente à 1 000 par année.

### Conseils aux parents

- Ranger toujours les briquets et les allumettes hors de la vue et de la portée des enfants.
- Enseigner aux jeunes à ne pas jouer avec des allumettes et des briquets.
- Apprendre aux enfants à avertir un adulte lorsqu'ils trouvent des briquets et des allumettes.
- Apprendre aux enfants quoi faire en cas d'incendie : comment sortir de la maison, ne pas se cacher, où se rassembler, quel numéro composer (9-1-1), etc.
- Dessiner un plan d'évacuation avec les enfants et s'exercer avec eux à évacuer. Un plan est disponible sur le site internet du Ministère de la sécurité publique, au [www.citoyenaverti.gouv.qc.ca](http://www.citoyenaverti.gouv.qc.ca).

### Conseils généraux

- Ne jamais laisser sans surveillance une cigarette qui brûle dans un cendrier.
- Utiliser des cendriers sécuritaires. Une cigarette ne devrait pas basculer en dehors du cendrier.
- Ne jamais déposer un cendrier sur une surface instable, comme le bras d'un fauteuil.
- Ne jamais fumer au lit.
- Ne pas fumer si l'on a pris de l'alcool, des médicaments ou de la drogue, car moins alerte, on risque de s'endormir.
- Ne jamais vider le contenu d'un cendrier dans une poubelle sans avoir bien mouillé les mégots au préalable.
- Ne jamais fumer dans un local pouvant contenir des produits inflammables ou des solvants.

Le Service de sécurité incendie de Sainte-Adèle désire vous rappeler les dangers associés au fait de jeter les mégots de cigarettes dans des bacs à fleurs. En effet, les services de sécurité incendie canadiens ont constaté une forte augmentation des incendies causés par des articles de fumeur jetés dans le terreau.

Plusieurs incendies ont causé d'importants dommages à la propriété sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle. La cause de ces incendies : une cigarette jetée dans un bac à fleurs situé à l'extérieur du bâtiment.

La réglementation limitant les lieux où la consommation de tabac est autorisée a créé de nouvelles habitudes chez les fumeurs. Ainsi, plus de personnes se retrouvent à l'extérieur pour fumer que dans le passé et, comme les cendriers sont parfois rares, les fumeurs utilisent les bacs à fleurs pour éteindre leurs mégots. Ils ont l'impression d'éteindre leurs mégots dans la terre, mais dans les faits, ils créent une occasion d'incendie.

Les engrais que l'on trouve dans la terre agissent comme des matières comburantes et nourrissent le feu. En effet, de nombreux terreaux offerts sur le marché contiennent moins de terre et plus de substances organiques qui sont inflammables, telles que des copeaux de bois, de l'écorce, de la mousse de tourbe, de la mousse polystyrène et de la vermiculite.

---



## ARTICLES POUR FUMEURS

---

### Questions suggérées pour discussion

- Y a-t-il des fumeurs à la maison? Fument-ils au lit?
- Connaissez-vous les risques associés aux articles pour fumeurs?
- Gardez-vous les allumettes et briquets hors de la portée des enfants?
- Vos enfants connaissent-ils les dangers des articles pour fumeurs?
- Savent-ils quoi faire s'ils trouvent des allumettes et des briquets?
- Avez-vous des avertisseurs de fumée?
- Vérifiez-vous régulièrement s'ils fonctionnent?
- Y a-t-il un avertisseur de fumée dans la chambre d'une personne fumeuse?
- Savez-vous quoi faire en cas d'incendie? Avez-vous un plan d'évacuation? Connaissez-vous le point de rassemblement?

**Fumeurs soyez responsables et éteignez au bon endroit!**

Ces recommandations proviennent du site internet du Ministère de la sécurité publique que vous pouvez consulter en [cliquant ici](#). Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter.

---